AMG Accueil Migrants Grésivaudan

LETTRE du 9 juin 2018

Accueillir des migrants certes, mais aussi des mineurs...

L'accueil de familles dans des logements municipaux nous remplit chaque fois d'un réel soulagement dont nous ne pouvons nous satisfaire. Ceux-là sont provisoirement à l'abri. Que deviennent les autres, qui se voient refuser le droit d'asile? Que deviennent ceux raccompagnés en Italie ou au Portugal et qui n'y sont pas les bienvenus? Ceux renvoyés dans leur pays, où ils retrouvent les conditions de vie, de survie qui ont provoqué leur départ? Ces vies entre parenthèses nous interpellent, en particulier celles des mineurs.

Ils s'appellent Lassana, Mamadou, Lamine ou Salif. Venus de Côte d'Ivoire, de Guinée Conakry ou du Mali... en Isère, leur nombre a été multiplié par 10 en 3 ans et ils seraient plus de 1500. Ce sont des **mineurs isolés étrangers** ou **mineurs non accompagnés**. Rescapés de l'inimaginable, ils arrivent après un périple épuisant, physiquement et moralement.

Mais il ne suffit pas de se déclarer seul, mineur et étranger pour être pris en charge. Le jeune doit prouver qu'il a moins de 18 ans. L'évaluation de son statut se fait sur la base d'un entretien visant à apprécier la compatibilité de l'âge avancé par le jeune et son histoire. Les documents d'état-civil éventuels sont vérifiés. Nombreux sont les mineurs isolés étrangers en possession de documents d'état-civil indiquant un âge inférieur à 18 ans. Mais l'authenticité des documents est souvent mise en doute par les autorités.

Dès qu'un jeune est reconnu mineur isolé étranger, il ne peut plus être expulsé. Il est pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et il a accès à une scolarité.

En cas de refus de reconnaissance de sa minorité, (seuls 40% sont reconnus mineurs isolés et peuvent alors bénéficier de l'Aide à l'Enfance), le jeune peut contester cette décision devant le juge des enfants du tribunal de grande instance. Mais la procédure peut prendre des mois... Alors, en attendant, le jeune se retrouve à la rue, livré à luimême et sans aucune protection.

Le Secours Catholique de Grenoble est l'une des associations qui vient en aide à ces jeunes, en particulier en essayant de leur trouver un hébergement. Il n'y a pas beaucoup de solutions, le Centre spirituel Saint Hugues à Biviers, le 115 et ... heureusement quelques familles.

A AMG, plusieurs familles se sont mises régulièrement à la disposition du Secours catholique pour héberger, le temps d'un week-end ou de quelques jours, deux ou trois jeunes mineurs. Ce sont toujours de belles rencontres que celles que nous vivons avec ces jeunes garçons africains. Ils découvrent notre monde, ils nous parlent du leur et de leurs rêves d'avenir...

Ce système d'accueil fonctionne bien, basé sur le volontariat. Chacun s'inscrit pour des dates choisies en fonction de ses disponibilités. Petite goutte d'eau certes au regard des besoins, il permet néanmoins à deux ou trois adolescents de ne pas dormir dehors et de profiter pendant quelques heures de la chaleur d'un foyer.

Et pourtant, les familles ne sont pas assez nombreuses, nous peinons à répondre à la demande, surtout au moment des vacances. Faites un pas vers eux et tentez l'expérience de cet accueil, nous vous y aiderons!

Monique Fraysse

Contact : Bénédicte Fages qui coordonne l'accueil de ces jeunes / **tel 06 79 39 27 71**

En bref!

Une nouvelle famille vient de s'installer dans l'appartement récemment mis à notre disposition par la mairie de Bernin.

Cela porte à six le nombre de logements indépendants qui nous ont été confiés depuis deux ans pour y accueillir des migrants.

Nous avons de bonnes nouvelles de Madiba, qui avait été accueilli trois mois chez un particulier à Saint-Nazaire-les-Eymes: il a réussi les tests d'entrée à l'école des Compagnons du Tour de France à Echirolles et va y préparer en deux ans un CAP de plâtrerie en alternance.